

Formulaire de demande d'implantation d'une borne de recharge en voirie

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite œuvrer en faveur de l'environnement, du développement durable et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à la limitation des nuisances sonores.

Dans cette perspective, la Métropole souhaite encourager le développement de la mobilité électrique. Il est proposé aux résidents du territoire métropolitain dotés d'un véhicule électrique, à formuler une demande d'installation d'une borne de recharge en voirie, lorsqu'il n'est pas possible techniquement d'équiper le parking de son domicile ou que le résident ne possède pas une place de parking privée.

LE DEMANDEUR, titulaire du certificat d'immatriculation

Titre : Monsieur / Madame (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Date : / / 20.....

Signature :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion d'un fichier d'usagers pour l'attribution de la subvention pour l'achat d'un « deux roues » électrique. Le destinataire des données est la Métropole.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Métropole Nice Côte d'Azur
06364 NICE Cedex 4

VEHICULE OBJET DE LA DEMANDE DE BORNE DE RECHARGE

Marque :

Modèle :

Type de prise utilisée :

Adresse où est souhaitée l'implantation de la borne :

.....
.....

Détails de la demande :

.....
.....
.....

PIECES A FOURNIR EN 1 EXEMPLAIRE

Le bénéficiaire fournit les pièces définies ci-dessous, à son nom propre et à l'adresse de sa résidence principale.

Le dossier complet de demande d'implantation d'une borne de recharge en voirie est à adresser, soit par voie postale à :

Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Transports et Mobilité Durable - 06364 Nice cedex 4

ou sur le lien suivant : nicemobilites@nicecotedazur.org .

La personne qui sollicite une demande d'implantation d'une borne de recharge en voirie devra fournir un dossier complet composé de l'ensemble des pièces décrites ci-dessous :

1. Le présent formulaire original de demande d'implantation d'une borne de recharge en voirie, dûment complété et signé ;
2. L'attestation sur l'honneur prouvant que la personne ne peut pas faire installer une borne au parking de son domicile ou ne dispose pas d'une place de parking privée ;
3. Une copie du dernier avis disponible relatif à la taxe d'habitation pour la résidence principale déclarée par le ménage (toutes les pages) ;
4. Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule électrique.

Toutes les pièces justificatives doivent comporter une seule et même adresse. L'administration pourra demander toutes pièces complémentaires.